



Avenant au contrat de travail

Par **Ma**, le **19/08/2019** à **09:16**

Bonjour,
Je suis en CDI à temps plein et j'effectue 37h hebdomadaire. Cette répartition du temps de travail est notée dans mon contrat initial. Suite à un transfert j'ai signé un avenant qui ne reprend pas ce temps de travail, indique seulement un temps complet.
Mon employeur actuel m'indique donc que je suis maintenant au 35h et que je n'ai plus de RTT ?
Est-ce correct où dois-je lui démontrer que le contrat initial s'applique ?
Merci

Par **morobar**, le **19/08/2019** à **09:49**

Bonjour,
Suite à un transfert j'ai signé un avenant qui ne reprend pas ce temps de travail, indique seulement un temps complet.
Donc 35 h.
donc que je suis maintenant au 35h et que je n'ai plus de RTT.
Correct.
Mais en réalité vous avez bénéficié d'une hausse de salaire et de votre taux horaire.
Alors avant de hurler (le cas échéant) il faut y réfléchir.